

**MINISTÈRE DE LA GUERRE
ET DE LA DÉFENSE
PATRIOTIQUE**



BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

SECRETARIAT GÉNÉRAL

**DIRECTION CENTRALE DES
RESSOURCES HUMAINES ET
DE LA MOBILISATION**

N°2026-00426/MGDP/SG/DCRHM

Ouagadougou, le

22 AVR. 2026

**LE MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DE LA GUERRE
ET DE LA DÉFENSE PATRIOTIQUE**

Référence : Arrêté n°2026-201/MDGP/CAB du 21 avril 2026

COMMUNIQUE:

Le public Burkinabè est informé qu'il est organisé un recrutement de **cinq mille (5 000) Militaires Du Rang parmi les Volontaires pour la Défense de la Patrie** pour les besoins des Forces Armées Nationales au titre de l'année **2026** soit **quatre mille huit cent cinquante (4850) garçons et cent cinquante (150) filles**.

I- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Les candidats devront remplir les conditions suivantes :

- ✓ être célibataire sans enfant à charge et de nationalité Burkinabè ;
- ✓ être âgé (e) de dix-huit **(18) ans** au moins et trente **(30) ans** au plus au 31 décembre 2026 (c'est-à-dire être né (e) entre le **31 décembre 1996 et le 31 décembre 2008**) ;
- ✓ être de bonne moralité et physiquement apte à suivre la formation ;
- ✓ Jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité ;
- ✓ avoir son dernier contrat à jour et être engagé au moins six (06) mois comme VDP ;
- ✓ avoir un casier judiciaire vierge datant de moins de trois (03) mois à la date de dépôt du dossier ;
- ✓ n'avoir pas d'engagement à la fonction publique ;

- ✓ jouir de ses droits civiques ;
- ✓ être prêt à servir sur tout le territoire national, également à l'extérieur du Burkina Faso sur les zones d'intervention de l'Armée Burkinabè ;
- ✓ accepter le statut militaire.

NB : Les élèves fonctionnaires en formation dans les écoles et centres de formation professionnelle ainsi que les fonctionnaires en activité dans la fonction publique ne peuvent pas prendre part audit concours.

II- COMPOSITION DES DOSSIERS

Les candidats devront fournir les pièces suivantes :

- un (01) certificat de nationalité burkinabè ;
- deux (02) extraits d'actes de naissance ou jugements supplétif en tenant lieu et établit avant 2024 (**pas de copies légalisées**) ;
- une (01) photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou de la Carte d'Identité de l'Alliance des États du Sahel (AES) ou de la Carte Professionnelle VDP ;
- un (01) contrat de VDP à jour;
- un (01) casier judiciaire vierge datant de moins de trois (03) mois à la date de dépôt du dossier
- un (01) certificat de non grossesse pour les candidats de sexe féminin datant de moins de deux semaines à la date de dépôt des dossiers de candidature délivré par un médecin militaire.

III. RÉCEPTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les candidats désirant se faire recruter, déposeront leur dossier complet sur présentation de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou de la Carte d'Identité de l'Alliance des États du Sahel (AES) ou de la Carte Professionnelle VDP à la Direction Centrale des Ressources Humaines et de la Mobilisation sise dans les anciens locaux du Service National pour le Développement (SND) tous les jours ouvrables du **04 mai au 1^{er} juin 2026 de 8h 00 mn à 16 h 00 mn.**

IV- SÉLECTION

La sélection débutera le **08 juin au 19 juillet 2026** dans toutes les coordinations régionales de la Brigade des Volontaires pour la Défense de la Patrie selon un calendrier qui sera communiqué ultérieurement.

Elle portera sur :

- 1- L'administration des épreuves sportives suivantes :
 - courses de **400** mètres et **100** mètres pour les garçons ;
 - courses de **400** mètres et **80** mètres pour les filles.
- 2- Une visite médicale de sélection ;
- 3- Une enquête de moralité.

Chaque candidat se présentera aux lieux et jours indiqués, muni de sa Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou sa Carte d'Identité de l'Alliance des États du Sahel (AES) ou de sa Carte Professionnelle VDP et de son récépissé de dépôt.

Pour le Ministre d'État et par Délégation,
Le Secrétaire Général



[Handwritten signature]

Intendant Colonel-Major Yamba Léonard OUOBA
Officier de l'Ordre de l'Étalon

DIFFUSION :

- sur la RNB à toutes les heures de communiqué en français pendant 3 jours;
- dans le Quotidien Sidwaya.